

Invalidité toujours compté dans les effectifs quel droit?

Par mari75, le 28/08/2013 à 10:18

bonjour,

Je suis actuellement en invalidité 2 catégories depuis 8 ans.

Je perçois par la sécurité sociale environs 750 euros plus un complément par la mutuelle 350 euros.

Mon entreprise ne m'a jamais licencié je suis toujours compté dans les effectifs.

j'ai 56 ans je me demande si cet situation est normal?

Je voudrais savoir si au moment de l'age de ma retraite il vont me donner mes indemnité de départ a la retraite? j'ai 34 ans dans l'entreprise. si oui vont il me déduire les années en invalidité? mon entreprise est très important dans la grande distribution.

Je devrais peut être leur demander de me licencié?

merci beaucoup cordialement MARIE

Par P.M., le 28/08/2013 à 11:22

Bonjour,

Une invalidité même de 2° catégorie ne signifie pas une impossibilité totale de travailler et tant que le Médecin du travail ne vous a pas déclaré inapte ce qui pourrait justifier un licenciement, s'il n'y a pas de possibilité de reclassement, vous faîtes toujours partie de l'entreprise...

Par Paul PERUISSET, le 28/08/2013 à 21:09

Bonsoir Marie,

Il faut prendre contact auprès de la médecine du travail. Le médecin du travail vous expliquera la marche à suivre pour éventuellement vous déclarer inapte définitif à tout poste

dans l'entreprise, et pouvoir ainsi être licenciée.	
Cordialement, Paul PÉRUISSET	